



Lundi 12 juillet 2021

Lundi 9 août 2021

LE PÉRIODIQUE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE



10 JUILLET
ACTIVITÉS POUR TOUTE LA FAMILLE
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

REMIS
AU LENDEMAIN
EN CAS DE PLUIE

GRATUIT!

**La vie est plus
belle à la plage**

Attitude positive contagieuse!
info : 450 886-3823 poste 5
loisirs@steemelie.ca

UNE RÉALISATION DE LA TABLE DE
CONCERTATION JEUNESSE ÉMÉLINOISE



**Succession de courtes activités (circuit) à faire en famille
avec un départ prédéterminé sur rendez-vous**

SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2
Environnement	p. 4
Administration	P. 9
Loisirs	p. 11
Sûreté du Québec	p. 18
Service des incendies	p. 24

Maison des jeunes	p. 25
Urbanisme	p. 26
A.Q.D.R.	p. 28
Club Optimiste	p. 29
Club de l'amitié	p. 29
Les ami(e)s d'Émélie	p. 32
Bibliothèque	p. 33



Le mot du maire...



Bonjour à vous,

Je suis heureux de vous retrouver via ce mot du maire : j'ai été absent de la mairie du 3 mai au 6 juin, car je suis l'heureux papa d'un troisième enfant, un petit garçon prénommé Lou qui est né le 30 avril dernier. C'est donc le cœur plein de joie et les yeux cernés que je prends le clavier pour vous écrire ces quelques lignes. Je tiens d'entrée de jeu à remercier le maire suppléant, monsieur Jean-Pierre Vézina, d'avoir assuré les suivis durant mon congé de paternité. Sa disponibilité et son dévouement à la municipalité sont fort appréciés.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 bat son plein, ce qui laisse présager un retour à la quasi normale pour l'été. Avez-vous pris rendez-vous pour votre vaccin? Ayant moi-même contracté le coronavirus, je vous encourage sincèrement à la vaccination, car ce virus est plus qu'une simple grippe. Souhaitons-nous à toutes et tous le meilleur des étés.

Camp de jour

Lorsque je suis arrivé au conseil municipal en 2013, les nouveaux élus avaient comme objectif d'améliorer les services offerts aux familles émoulinaises. C'est durant ce mandat que le camp de jour municipal fut rouvert. Du modeste redémarrage de l'époque avec 3 ou 4 enfants inscrits, le camp de jour roule maintenant à pleine capacité. Enthousiaste de la réponse citoyenne à ce service et fier d'avoir contribué à rendre la vie de famille plus agréable, je tiens à souhaiter la bienvenue à l'équipe du camp de jour 2021, coordonnateur, monitrices, animatrices ainsi qu'à tous les enfants pour cette belle saison sous le thème « *Un été imaginaire* ».

Plage municipale

Notre unique et sympathique plage municipale en plein cœur du village attire de plus en plus de visiteurs et nous en sommes enchantés; ceci étant dit, nous avons remarqué l'été dernier que certains utilisateurs et utilisatrices ont de la difficulté soit à comprendre, du moins, à respecter les consignes en vigueur à la plage. Dans le but de clarifier et de mieux encadrer notre petit joyau de villégiature, un règlement municipal a été adopté et des avis seront remis aux personnes contrevenant à ce règlement, ce qui pourrait mener jusqu'à un avis d'expulsion pour le non-respect de ces règles. Ces mesures sont mises en place surtout pour offrir un environnement sécuritaire aux familles et aussi pour rappeler à quelques personnes les règles de base du vivre ensemble.

Notre projet de règlement d'emprunt pour la réalisation du parc municipal qui viendra bonifier le site de la plage est toujours en processus d'analyse au MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). Nous espérons recevoir une réponse d'ici la fin de l'été.

(suite en page suivante)



Pompier

Je vous entretenais en février dernier sur la démarche que la municipalité a entreprise avec notre voisine, la municipalité de Saint-Damien, concernant une entente encadrant l'embauche d'une ressource partagée pour la direction de nos deux services de sécurité incendie. Suite à une série d'entrevues réalisées conjointement par les deux Municipalités, c'est monsieur Jean-Pierre Deschênes qui a obtenu le poste. À la direction du Service Incendie de Sainte-Émélie-de-l'Énergie depuis 3 ans, monsieur Deschênes cumule plus de 30 ans de service comme pompier dans notre municipalité. Je tiens à le féliciter personnellement. Nous lui souhaitons bonne chance dans ce nouveau défi.

Je tiens également à vous témoigner du sérieux de l'engagement de nos pompiers et pompières; en effet, trois d'entre eux ont terminé récemment avec succès leur formation de pompier 1. Il s'agit de Jesse Wood, Benoît Racicot et Marc Racette. C'est du beau travail. Bravo! De plus, Maïta Blais et Marie-Josée Belle rose ont réussi avec succès leur formation O.N.U. (officier non urbain). Encore une fois, bravo!

Feux de forêt au Lac Kaël

Je tiens à souligner l'excellent travail de notre service de prévention des incendies et de la SOPFEU. Plusieurs incendies se sont déclarés au lac Kaël. Au moins deux hectares de forêt ont brûlé dans les dernières semaines. J'en appelle donc à votre vigilance et à la plus grande des prudenances. Comme vous le savez, le temps est très sec et propice aux feux de forêt.

De plus, avec la constante augmentation de la fréquentation de ce secteur par les campeurs et marcheurs, nous y assurerons une présence municipale accrue. Le Conseil a décidé de mandater le Service de prévention des incendies pour sensibiliser les utilisateurs au danger d'incendie. Il sera présent dans le secteur du lac Kaël cet été.

Voirie

Une portion du chemin du domaine Hénault et du chemin des Blais est en processus de réfection, qui va se dérouler en deux temps. Premièrement, monsieur Marc Morin, le directeur des travaux publics, a fait procéder dernièrement à la pulvérisation de la surface de roulement, au creusage des fossés, à l'ajout de gravier ainsi qu'à l'épandage d'abat poussière. Afin de permettre la stabilisation des matériaux ajoutés sur ces deux portions de chemin, l'étape numéro deux, soit l'asphaltage, sera réalisée l'été prochain. En procédant de cette façon, nous optimisons la durée de vie du pavage.

Voilà, c'était le survol des principaux dossiers municipaux pour cette édition de L'Écho. Il me reste à vous souhaiter de très belles vacances, je pense qu'avec l'année que nous venons de traverser, nous le méritons grandement.

Bien à vous,

Martin Héroux

Prochaines séances du Conseil

Surveillez le panneau d'affichage au village pour connaître l'endroit des séances.



Distribution d'arbres

Le 22 mai dernier s'est tenu la distribution d'arbres à la municipalité. 300 arbres ont été distribués aux 34 familles qui étaient inscrites!



Formation compostage

Les formations compostage continuent cet été, réservez votre place pour l'une des dates suivantes :

- ◆ 13 juillet à 19 h
- ◆ 10 août à 17 h 30

La formation, d'une durée de 45 minutes, est gratuite et vous permet de repartir avec un kit de compostage (bac à compost et petit bac de cuisine).

Vous souhaitez vous inscrire, mais vous n'êtes pas disponible à ces dates? Contactez la Municipalité!

Les inscriptions sont obligatoires. Pour ce faire, contactez la Municipalité :

- ◆ 450 886-3823, poste 7 ou
- ◆ environnement@steemielie.ca



Écocentre : rappel des règles

L'écocentre est un lieu de valorisation des matières qui ne sont pas acceptées lors des collectes des bacs.

Les matières acceptées sont :

- Bois
- Métal
- Gypse
- Brique
- Céramique
- Bardeaux d'asphalte
- Vinyle
- Matelas et sommier
- Électroniques (vos Serpuariens)
- Appareil à froid (réfrigérateurs, climatiseurs, cave à vins, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (peinture, huile, insecticides, pesticides, etc.)
- Piles et batteries
- Ampoules à mercure (néon, fluocompactes, à UV, etc.)
- Pneus d'automobile (les pneus surdimensionnés sont refusés, diamètre extérieur max. : 48,5 po.)



Plastique refusé

Le plastique (table, chaise, bâche, tuyau d'arrosage, pot de fleur en plastique, etc.) n'est pas accepté à l'écocentre. Ces matières sont à déposer dans votre bac noir ou lors de la collecte des encombrants.

Conteneur?

Vous venez d'acheter une maison et l'ancien propriétaire a laissé beaucoup de choses? Vous faites de gros travaux? Louez un conteneur!

Accepté ou refusé?

Avant de venir à l'écocentre, vérifier si les matières que vous souhaitez apporter sont acceptées : ça vous évitera des déceptions et un voyage inutile!

Pour toute information : 450 886-3823, poste 7



Plan d'agriculture urbaine

Les formations pour les futurs jardiniers se sont déroulées en avril et mai et ont connu un franc succès! La première rencontre, qui était virtuelle, a permis aux participants d'en apprendre plus sur la permaculture et les manières de bien positionner son potager dans son jardin! Les deuxième et troisième rencontres ont eu lieu en présentiel : les participants ont pu apprendre à construire leur sol et en savoir plus sur les besoins particuliers des légumes.





Rappel du règlement sur l'utilisation de l'eau potable

La Municipalité a adopté en 2012 un règlement encadrant l'usage de l'eau potable. Ce règlement, disponible sur le site de la municipalité, encadre notamment les périodes d'arrosage, le remplissage des piscines et spas.

Rappel

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) lorsque la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) lorsque la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment.

Pour avoir une estimation de votre consommation d'eau, le gouvernement du Québec a mis en place un court quiz en ligne pour sa campagne « Mon empreinte bleue » disponible à l'adresse suivante :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue/quiz/questionnaire/>





Le ménage écologique

En plus de coûter cher, les produits ménagers qui se trouvent dans votre maison peuvent être toxiques pour tous les occupants de la maison. Les produits chimiques qui les composent peuvent entraîner à court terme des irritations de la peau, des maux de tête et, à long terme, de l'asthme et des cancers.

Il existe des solutions simples, saines, écologiques et économiques que vous pouvez essayer.

Comment

faire le ménage

de manière écoresponsable et économique



VINAIGRE BLANC

ÉCONOMIQUE, IL REMPLACE DE NOMBREUX PRODUITS

- ✓ Détartre (robinet, toilette, cafetière, bouilloire, etc.)
- ✓ Adoucit le linge
- ✓ Désherbe lorsque pulvérisé sur les feuilles
- ✓ Enlève la rouille
- ✓ Nettoie et fait briller les miroirs et fenêtres
- ✓ Remplace le liquide de rinçage dans le lave-vaisselle

SAVON NOIR

DÉTERGENT EFFICACE

- ✓ Lave le sol et les carrelages
- ✓ Dégraisse les plans de travail et les cuisinières
- ✓ Nettoie et dégraisse la vaisselle
- ✓ Nettoie et fait briller le cuivre et l'argenterie
- ✓ Nettoie les vitres
- ✓ Nettoie et entretient le cuir
- ✓ Remplace la lessive
- ✓ Remplace un nettoyage multi-usage
- ✓ Dans le jardin, il permet de lutter contre les pucerons, cochenilles, etc.

BICARBONATE DE SOUDE

BLANCHIT ET DÉBOUCHE VOS CANALISATIONS

- ✓ Nettoie les tapis et moquettes
- ✓ Désodorise le réfrigérateur
- ✓ Utilisé avec le vinaigre blanc, il nettoie les canalisations et dégraisse la vaisselle
- ✓ Nettoie les fruits et légumes
- ✓ Fait briller l'acier inoxydable et chrome



Élection municipale du 7 novembre 2021

Étapes du processus électoral et dates importantes

Mois/date	Événement
Septembre	
À déterminer	Avis public de l'élection
—	Affichage de la liste du personnel électoral au fur et à mesure de leur nomination
17	Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature
Octobre	
1	Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (9 h à 16 h 30)
1	Proclamation des candidats élus sans opposition
3	Dernier jour pour les propriétaires uniques, les occupants uniques, copropriétaires et cooccupants, pour s'inscrire sur la liste électorale avant son dépôt
4	Premier jour pour transmettre les bulletins de vote par correspondance aux électeurs concernés
À déterminer	Commission de révision
À déterminer	Commission de révision
À déterminer	Commission de révision
27	Dernier jour pour faire une demande de vote par correspondance d'un électeur visé
28	Dernier jour pour donner l'avis public du scrutin
29	Entrée en vigueur de la liste électorale
31	Vote par anticipation (9 h 30 h à 20 h)
Novembre	
7	Jour du scrutin (10 h à 20 h)
12	Proclamation d'élection (si le dépouillement s'est terminé avant minuit, le 7 novembre 2021)



Vous êtes intéressés à travailler à un poste lors des élections?

Envoyez votre nom et vos coordonnées à Martine Pinard :

- ♦ comptes@steemielie.ca ou
- ♦ 450-886-3823, poste 8



Élection municipale du 7 novembre 2021

Vote par correspondance — Électrices et électeurs visés

Vote par correspondance des électrices et des électeurs qui sont dans les situations suivantes :

- Les électrices et les électeurs **domiciliés** dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou domiciliés dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5) (ci-après, « dans une résidence privée pour aînés ou une installation admissibles ») ;
- Les électrices et électeurs **domiciliés** incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi qu'une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse ;
- Les électrices et électeurs **domiciliés ou non domiciliés** qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin, car notre municipalité a adopté une résolution leur permettant de voter par correspondance (LERM, art. 659.4, 2e al.) ;
- Les électrices et électeurs **domiciliés ou non domiciliés** dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de santé publique parce qu'ils :
 - sont de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours ;
 - ont reçu un diagnostic de la COVID-19 et sont toujours considérés comme porteurs de la maladie ;
 - présentent des symptômes de COVID-19 ;
 - ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours ;
 - sont en attente d'un résultat de test de COVID-19 (LERM, art. 173.1).

Pour faire la demande du vote par correspondance, si vous êtes éligible, communiquez avec nous au 450-886-3823, poste 8, ou par courriel au comptes@steemeltie.ca.



**Quatre mardis d'initiation à des activités sportives
par des animateurs spécialisés .**

De 15 h 30 à 17 h 30

Remis aux mercredis en cas de pluie.



Activités pour les jeunes
6 à 17 ans **GRATUIT**

**LES MARDIS
JE M'INITIE!**

EN APRÈS-MIDI

Inscription obligatoire

loisirs@steemelie.ca ou 450 886-3823 poste 5

Les détails seront donnés aux jeunes inscrits

13 JUILLET : BMX FREESTYLE

20 JUILLET : ESCALADE SUR PAROI

27 JUILLET : DESCENTE DE RIVIÈRE EN KAYAK

3 AOÛT : PLANCHE À ROULETTES



De 15 h 30 à 17 h 30 **Remis les dimanches en cas de pluie**

10 juillet : de 10 h à 12 h, animé par De ville en forêt

24 juillet : de 9 h à 12 h, animé par le Club de montagne et d'escalade de Lanaudière

7 août : de 10 h à 11 h 30, animé par l'Association forestière de Lanaudière

21 août : de 10 h à 12 h, animé par la Pourvoirie Bazinet

Nombre de places disponibles selon les règles sanitaires en vigueur

LES SAMEDIS ON S'INITIE!
ACTIVITÉS POUR LES FAMILLES
10 \$ PAR BULLE FAMILIALE!

10 juillet : On se sensibilise aux randonnées « sans trace »
24 juillet : On grimpe sur des blocs erratiques en forêt
7 août : On fait une randonnée commentée par l'AFL
21 août : On apprend tout sur la pêche à la truite

Inscription obligatoire à
loisirs@steemeli.ca ou 450 886-3823 poste 5
Les détails seront donnés aux familles inscrites



Les sentiers du lac Kaël



La remise à neuf des infrastructures (ponts, passerelles et escaliers) aux sentiers des lacs Kaël et Théophile est achevée. La municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie remercie le ministère de l'Éducation qui nous a permis, grâce à l'octroi d'une subvention, de procéder à cette cure de rajeunissement qui s'imposait. La prochaine étape est de refaire toute la signalisation des sentiers afin qu'on s'y retrouve plus facilement.



Notre petit trésor a été malmené il y a quelques semaines : victime d'un incendie. Heureusement, notre service de Sécurité incendie a su circonscrire rapidement les flammes et limiter les dégâts. On se rend compte, après ce genre d'événement, combien ce milieu est fragile et assujéti aux comportements des visiteurs. Avant de partir en excursion, s'il vous plait, vérifiez les conditions d'indices de feu; vous pouvez les trouver sur la page d'accueil du site Internet de la



municipalité <https://steemelie.ca> ou encore sur <https://sopfeu.qc.ca/>. Nous invitons tous les usagers à respecter les consignes sachant que les petits feux à ciel ouvert sont permis uniquement lors des indices « bas » et « modéré ».

Si vous faites du feu au Kaël, merci d'utiliser les ronds de feu mis en place. L'absence de flamme ne signifie pas nécessairement que votre feu est éteint. Assurez-vous de l'arroser avant de partir. Attention aux mégots de cigarette mal éteints, d'autant qu'il est recommandé de les rapporter et de les jeter à la maison, car ils mettent plusieurs années à se désintégrer.

Merci de nous aider à garder les sentiers sans déchets. Un mystère demeure pour nous : comment certains usagers réussissent-ils à apporter de la nourriture, des contenants ou tout autre matériel et n'ont plus l'espace requis pour les rapporter et en disposer adéquatement après leur visite au Kaël? Nous vous rappelons que la consigne est : je rapporte mes déchets et pourquoi pas ceux des autres, si j'en croise.



Si vous décelez une problématique, n'hésitez pas à nous en tenir informés.

loisirs@steemelie.ca

450 886-3823, poste 5

Texte : 579 337-5160





Concours photo *La nature nourricière*

La Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie est fière de vous présenter les lauréats de son concours de photographie organisé afin de souligner la **Journée de l'environnement** sur le thème de *la profusion qui nous nourrit*. Ce sont sept photographes amateurs qui nous ont proposé leur vision de la gourmandise. La tâche ne fut pas facile pour le jury qui a analysé les 18 images selon les critères suivants : qualité de l'image, composition, aspect artistique et originalité en lien avec le thème de la nature nourricière. Le jury tient à souligner la grande qualité des photographies reçues. Il invite tous les Émélinois et Émélinoises à visiter le site de la municipalité pour voir ces petits chefs d'œuvres : <https://steemelie.ca/fr/albums-photo/concours-photo-la-nature-nourriciere/>, page 1 et suivantes.

1^{re} place

Nancy Loyer, # 9, *Fleur de pommette et abeille*

Le jury a été charmé par la douceur des couleurs et de la lumière. Mme Loyer a su capturer un beau moment éloquent de la nature qui met en valeur toute l'importance des pollinisateurs dans la chaîne alimentaire.

Prix : 1 panier Goûter Lanaudière d'une valeur de 100 \$





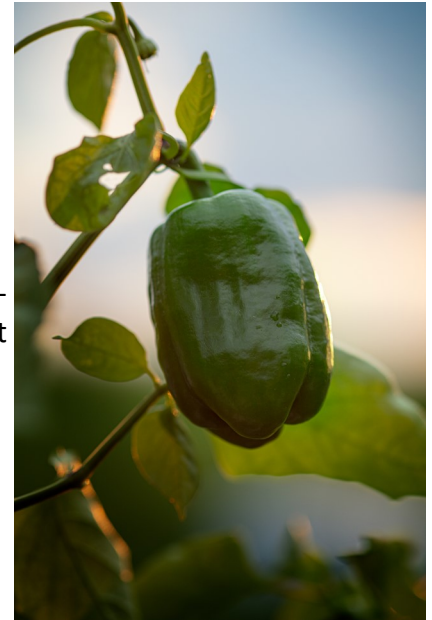
Concours photo *La nature nourricière, suite*

2^e place

Julie Gauthier, # 16, *Poivron*

Ce sont la grande précision de l'image, l'utilisation bien dosée de la profondeur de champ dans un effet de sfumato, mais surtout l'aspect alléchant et croquant du poivron qui ont retenu l'attention du jury.

Prix : 1 panier Goûter Lanaudière d'une valeur de 50 \$



3^e place

Marie-Laurence Lavoie, # 3, *Bouquet de brocoli*

Cette photo s'est démarquée par l'agencement sobre, mais efficace des couleurs où le jaune rehausse d'autant le bouquet. Voilà une belle démonstration qu'il est possible de rendre le brocoli appétissant!

Prix : 1 panier Goûter Lanaudière d'une valeur de 30 \$



Prix coup de cœur du public

Daniel Perreault, *Fraisiers en fleurs*

Le public a été invité via Facebook à voter les 9 et 10 juin pour leur photo préférée. Une trentaine de personnes se sont livrées à une chaude lutte et c'est finalement la photographie numéro 6 qui l'a emporté avec près de 30 % des voix.

Prix : Un chèque cadeau de 25 \$ au marché fermier de Sainte-Émélie-de-l'Énergie





Camp de jour

Cette année, le camp de jour affiche complet avec 33 jeunes divisés en deux groupes sous la supervision d'une toute nouvelle équipe, mais qui a déjà très bonne réputation. C'est sous le thème d'« un été imaginaire » que les animateurs entraineront les jeunes dans des aventures de toutes sortes pour un été inoubliable.



Anaël Ste-Marie Minville
(**Sensei**), coordonnateur



Florie-Anne Bisson (**Cannelle**), animatrice



Volia Leblanc (**Ouaouaron**), animatrice



Océane Fisette (**Chabouille**),
animatrice



Camp de jour, suite



Clémence Dansereau
(**Pistache**), accompagnatrice



Charli Wener (**Jupiter**),
aide animateur

Sous la direction de Josée Fafard,
coordonnatrice des loisirs municipaux

CARTE D'ACCÈS CITOYENNE

Vous aimez la nature, les randonnées pédestres, les piqueniques?

Procurez-vous la carte d'accès citoyenne offrant 50 % de rabais sur l'entrée dans l'un des **Parcs régionaux de la Matawinie – Lanaudière** :

- ♦ **Parc régional de la Forêt Ouareau**
- ♦ **Parc régional des Sept Chutes**
- ♦ **Parc régional des Chutes à Bull**

La carte est gratuite et disponible à la mairie avec preuve de résidence.

Bonne randonnée!





CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR PRÉVENIR LES INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION

Trois-Rivières, le 10 juin 2021 — Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Matawinie tiennent à rappeler quelques conseils de sécurité afin de prévenir les introductions par effraction et les vols.

Souvent, les suspects cibleront les résidences ou autres bâtiments présentant certaines lacunes en matière de prévention, profitant ainsi de l'opportunité qu'offre la vulnérabilité des lieux. Voici donc quelques conseils de sécurité :



- ♦ Lors de vos absences, avisez un voisin en qui vous avez confiance. Ce dernier sera plus vigilant à l'égard de votre domicile et portera une attention particulière aux allées et venues à votre demeure, aux véhicules qui peuvent sembler suspects et à tout rôdeur dans le voisinage. Faire ramasser le courrier, les journaux et débayer l'entrée sont des gestes qui évitent de démontrer votre absence.
- ♦ Il s'avère efficace de connaître votre entourage immédiat et de vous entendre avec vos voisins afin qu'ils soient plus alertes et signalent toute irrégularité à la police. Plusieurs interventions policières ont permis l'arrestation de suspects grâce à la vigilance de plusieurs citoyens.
- ♦ Verrouillez les portes, même si vous êtes présents à la maison, et taillez les arbustes et les haies afin que la résidence soit visible. Bien éclairer tous les accès à votre résidence et utiliser une minuterie pour régler l'éclairage tant intérieur qu'extérieur.



- ♦ Ne pas laisser d'objets accessibles pouvant servir à s'introduire dans votre résidence (échelle, outils, etc.) ni aucun objet susceptible d'être aisément volé (tondeuse, bicyclette, souffleuse à neige, etc.).
- ♦ Le numéro d'immeuble doit être visible à l'avant et à l'arrière (lorsque nécessaire) afin de permettre aux policiers ou autres services d'urgence de bien identifier votre résidence.
- ♦ Installez des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures, y compris les portes de garage.
- ♦ Au besoin, installez des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur les fenêtres et portes coulissantes; les cadres de porte en bois sont renforcés d'une plaque de métal à la hauteur de la serrure.

CONSEILS DE SÉCURITÉ (suite)

- ♦ Faites installer un système d'alarme et l'utiliser même lorsque vous êtes à la maison.
- ♦ Ne gardez pas de sommes importantes d'argent chez vous et cachez vos objets précieux dans un coffret de sûreté. Buriner vos biens est également un moyen efficace de prévenir le vol.



Il est important de signaler une introduction par effraction ou un vol à votre service de police, peu importe la valeur des objets dérobés. Également, n'hésitez pas à contacter les policiers même si vous n'avez pas l'intention de déclarer l'événement à votre assureur. La collaboration des citoyens est essentielle pour rendre à terme des enquêtes et traduire les criminels devant les tribunaux.

Si vous apercevez une personne suspecte dans votre secteur, notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux particuliers. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro de la plaque d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque du véhicule.

Si vous remarquez une activité suspecte dans votre entourage, n'hésitez pas à appeler le 911.

Service des communications et de la prévention

Sûreté du Québec

Région de la Mauricie et de Lanaudière

819 379-7195

www.sq.gouv.qc.ca





Présence de cyclomoteurs sur le réseau routier

L'arrivée du printemps signifie le retour des cyclomoteurs sur le réseau routier. Les policiers souhaitent sensibiliser l'ensemble des usagers du réseau routier à l'importance du respect du Code de la sécurité routière (CSR) afin d'assurer la sécurité de tous. Le principe de prudence défini au CSR prévoit que tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public. L'usager vulnérable est, pour sa part, tenu d'adopter des comportements favorisant sa sécurité.

Obligations pour être conducteur d'un cyclomoteur

- Être âgé de 14 ans et plus ;
- Être titulaire d'un permis de la classe 6D ;
- Suivre avec succès, dans une école agréée, le cours de conduite Programme d'éducation à la sécurité routière – Conduite d'un cyclomoteur.

Le titulaire d'un permis de la classe 6D est soumis à la règle du zéro alcool. Rappelons que la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux constitue une infraction au Code criminel.

Rappel concernant les règles de circulation et l'équipement obligatoire

- Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 ans qui conduit un cyclomoteur de transporter un passager ;
- Porter un casque protecteur conforme aux normes établies par règlement ;
- Les cyclomoteurs doivent être munis, de chaque côté, d'un rétroviseur solidement fixé ;
- Le conducteur d'un cyclomoteur doit circuler assis sur son siège et tenir constamment le guidon ;
- La conduite d'un cyclomoteur est interdite sur un chemin à accès limité et sur ses voies d'entrée ou de sortie ;
- Le conducteur d'un cyclomoteur doit à tout moment maintenir allumé le phare blanc de son véhicule ;
- Le niveau sonore du système d'échappement d'un cyclomoteur ne doit pas excéder la valeur établie par règlement.

Profitez de la saison estivale en toute sécurité !

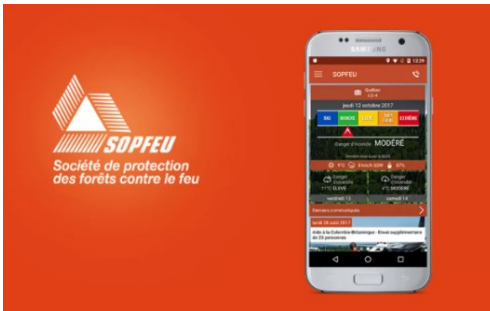


Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca

Feux de forêts — Téléchargez l'application SOPFEU

Le beau temps s'installe et le danger d'incendie grimpe. 2021 nous a apporté un printemps hâtif et des taux d'humidité très bas, particulièrement dans les deux premières semaines d'avril, et a favorisé l'éclosion d'un plus grand nombre de feux de végétation qu'à l'habitude en ce début de saison. Ainsi, sur le territoire québécois, pas moins de 112 incendies couvrant une superficie de 57,5 hectares ont été combattus par les pompiers de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et les pompiers municipaux au cours du mois d'avril.



Afin de demeurer informé sur le danger incendie, vous pouvez consulter le site web et le panneau publicitaire de la municipalité. Vous pouvez aussi télécharger l'application SOPFEU sur votre téléphone intelligent; cette application offre de nombreuses fonctionnalités aux citoyens; par exemple, ils peuvent s'informer sur la situation d'une forêt spécifique à proximité.

En choisissant le lieu, la page indique plusieurs informations. Premièrement, l'indicateur de risque affiche le niveau du risque : **BAS** à **EXTRÊME**. L'application mobile montre également les informations météorologiques, comme la température, le vent et le taux d'humidité. L'utilisateur peut aussi visualiser les conditions de la journée antécédente et de la journée suivante. La fonctionnalité principale de l'application SOPFEU est simple et conviviale à utiliser.

Voici ce qui est permis ou pas permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert.

Si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelles (avec ouvertures maximales de 1 cm sur 1 cm), disposé sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue ou en gravier, vous pouvez continuer à profiter de la chaleur d'un bon feu de foyer, et ce, même lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. **Notez toutefois que le service de sécurité incendie peut décider de ne pas permettre aux citoyens de faire des feux selon le taux d'inflammabilité – allant de TRÈS ÉLEVÉ à EXTRÊME – des matières combustibles, de même qu'avec votre foyer avec pare-étincelles.**

En terminant, la SOPFEU ainsi que votre Service de Sécurité Incendie invite la population à redoubler de vigilance. Nous vous rappelons que le printemps est une période très propice à l'éclosion de feux de végétation et que le mois de mai est l'un des mois où l'on répertorie le plus grand nombre d'incendies au cours de l'année.





Service de sécurité incendie et Premiers répondants

Demandez votre permis de brûlage auprès de la secrétaire de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.



Demandez votre permis de brûlage
450-886-3823, poste 0

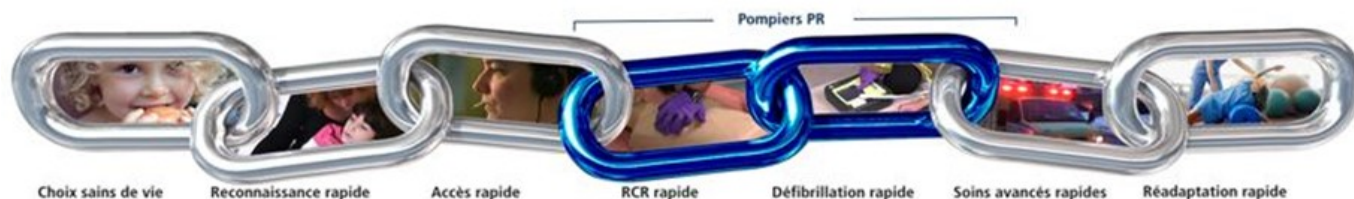
Consultez le règlement
RÈGLEMENT NUMÉRO 12RG-1120
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08RG-1018
RELATIF AUX FEUX EN PLEIN AIR

Règlement disponible via internet
<https://steemelie.ca/fr/vivre/incendie>

PREMIERS RÉPONDANTS



Le rôle des premiers répondants est d'abord et avant tout de stabiliser l'état des patients quand leur survie est menacée en attendant l'arrivée de l'ambulance.



C'est le répartiteur de la centrale **9-1-1** qui, par une série de questions posées à l'appelant, détermine le niveau d'urgence de l'appel. Une ambulance est alors affectée à l'appel et, si la situation l'exige, les premiers répondants le sont aussi simultanément. Dans la très grande majorité des appels, les premiers répondants arrivent avant l'ambulance et commencent l'évaluation du patient afin de lui prodiguer les premiers soins requis. Une fois l'ambulance arrivée, les premiers répondants demeurent à la disposition des ambulanciers pour les aider en cas de besoin. Les premiers répondants interviennent toujours en équipe de deux.

En temps de pandémie, les intervenants appliquent les mesures sanitaires ainsi que les protocoles en vigueur. Ils appliquent le lavage des mains et portent les vêtements de protection appropriés tels des lunettes, un masque, des gants ainsi qu'une blouse d'isolation jetable, au besoin.

On continue de se protéger : vous pouvez, par des gestes simples, vous protéger et protéger votre entourage.



COMPOSEZ LE 911

SITUATION DES FEUX DE FORÊT — SECTEUR LAC KAËL



Reconnu dans la région pour la beauté de la nature et de ses sentiers, le secteur du Lac Kaël est très prisé par les excursionnistes, qui recherchent des points de vue extraordinaires. Lors de nos interventions en matière de sécurité incendie, nous avons remarqué de part et d'autre que plusieurs excursionnistes décident de faire des feux de camp.

Or, depuis le début de mai, environ 3 hectares de végétation ont brûlé dans les sentiers du lac Kaël, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie. Le service de sécurité incendie de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, leurs confrères pompiers des villages voisins ainsi que la SOPFEU ont été appelés à combattre ces incendies de forêt dans ce secteur.

Une campagne de sensibilisation

Les feux de forêts résultent en grande partie des activités humaines, soit par imprudences ou accidents. Une campagne de prévention est donc nécessaire afin de faire évoluer les comportements humains, en informant et en sensibilisant les différentes catégories de la population.

L'ensemble du territoire du lac Kaël et de ses sentiers est concerné par cette campagne de prévention, mais aussi tout le territoire émélinois. L'objectif est la diffusion des comportements à adopter, tant pour veiller à ne pas être la cause d'un départ de feu que pour s'en protéger. Cette campagne porte à la fois sur les feux de forêt, mais également sur tous les autres feux de végétation de type friches, bords de voies routières ou de VTT, bords de sentiers pédestre, champs, etc.





Service de sécurité incendie

SITUATION DES FEUX DE FORÊT — SECTEUR LAC KAËL, suite



Les samedis et dimanches tout au long de la saison estivale, lors de vos balades dans le secteur du lac Kaël, vous pourriez croiser les pompiers dans les sentiers. Ceux-ci patrouilleront les sentiers dans ce secteur. Leurs principales fonctions seront de sensibiliser, informer et faire respecter les règlements en matière de lutte contre les incendies en forêt. Les pompiers s'assureront également de la sécurité des usagers de ces sentiers.

Un mégot de cigarette jeté par terre, un barbecue sur feu de bois en camping, un feu de camp non éteint ou mal éteint, des combustibles stockés trop près des habitations ou des chalets, des ou-

tils sources d'étincelles manipulés près d'espaces naturels, une balade en véhicule tout-terrain (VTT) : ces gestes en apparence anodins peuvent provoquer des départs de feux de végétation, en forêt ou près de zones naturelles.

Adopter les bons comportements pourrait permettre d'éviter des catastrophes naturelles et humaines.

Signalez les feux de forêt



Plus tôt nous savons qu'un feu s'est déclaré, plus rapidement nous pouvons intervenir.

Si vous apercevez un feu de forêt ou de la fumée d'apparence suspecte, composez sans tarder le **911** ou encore le **1-800-463-FEUX**.

Service de sécurité incendie Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Suivez-nous sur Facebook  Ssi Ste Émélie

T : 450-886-3823, poste 2

Courriel : incendie@steemelie.ca



C'est quoi une Maison des Jeunes (MDJ)?

C'est une association de jeunes et d'adultes qui s'est donné la mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de « développer un milieu de vie communautaire pour les jeunes afin de favoriser le développement de l'autonomie, de la créativité, du sens du respect et des responsabilités des jeunes de 12 à 17 ans par le biais d'activités culturelles, éducatives ainsi que par le biais d'activités récréatives, sociales et sportives » (RMJQ).

Une MDJ, c'est aussi un milieu de vie démocratique, où le créneau « par et pour les jeunes » est mis à l'avant plan par le biais d'assemblées et de conseils jeunes, ainsi que par la présence de deux membres jeunes sur notre conseil d'administration !

Quels genres d'activités t'offre la MDJ?

Tout plein ! Des sports (basket, soccer, badminton, *skateboard*, plage, etc.), des activités inter-MDJ, des activités de sensibilisation (santé, sexualité, relations saines, etc.), des sorties (lorsque nous pourrons en faire à nouveau!), des jeux vidéo (*Nintendo Switch*), des ateliers de cuisine, de l'impro, de l'art (musique, peinture, bricolage, cinéma), des nuits blanches à la MDJ, des soirées spéciales réservées aux 15-17 ans...

Ah oui, ça nous arrive de juste *chiller* aussi ;)

Nos projets en cours...

- On apprend à jardiner (un gros merci à tous nos donateurs et donatrices !!!)
- On décore notre salon avec une murale et on réaménage notre *chilling spot* !
- On réalise différentes activités de sensibilisation sous le thème de *Tou.te.s ensemble contre les préjugés* ! Controns ensemble l'homophobie et la transphobie !
- Et psitt : on vient de faire l'acquisition de Djembés !!! Viens faire un petit *jam* avec nous !

Et d'autres à venir ! Suis-nous sur notre page FB !

Horaire estival

Nous sommes ouverts du lundi au samedi, en après-midi et en soirée. Surveille notre page Facebook pour connaître les heures exactes ainsi que les activités !

Viens rencontrer notre super équipe !!!

Pascale, Lydia, Matéo, Francis et Bagou !

La Maison des jeunes Les Mayais

Depuis déjà

23 ans !!!

Tu as envie de proposer un projet ou une activité? La MDJ t'implique dans ses décisions et ses choix d'activités :
Par et pour les jeunes !



401, rue Saint-Michel,
Sainte-Émélie-de-l'Énergie,
Québec
J0K 2K0

450-886-5493

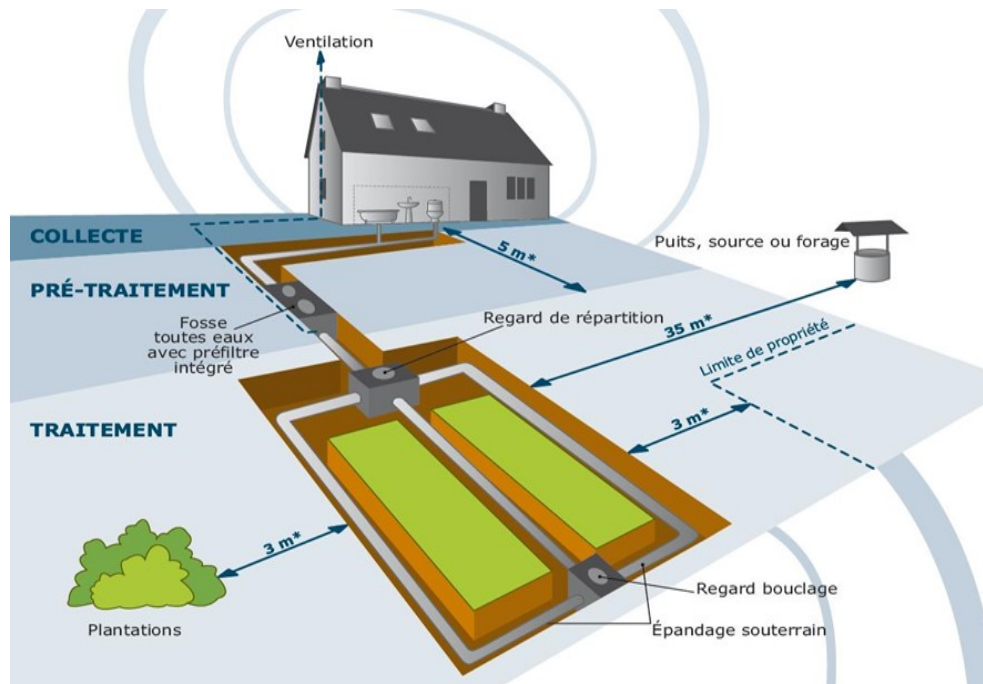
[https://www.facebook.com/
mdj.lesmayais](https://www.facebook.com/mdj.lesmayais)



MEMBRE OFFICIEL



Fosse septique et devoir des citoyens



La plupart de nos résidences comportent une fosse septique et un élément épurateur. La fosse clarifie les eaux usées pour ne pas obstruer l'élément épurateur; c'est un prétraitement des eaux usées. L'élément épurateur permet de compléter le traitement des eaux clarifiées à travers leur infiltration dans le sol. L'eau dans le sol percole lentement vers le plan d'eau le plus près par gravité.

Les fuites des fosses septiques sont parmi les principales causes d'apports en phosphore dans un lac. Cette forte concentration peut favoriser la prolifération d'algues, qui, avec le temps, rend l'eau imbuvable et cause des dommages sur la faune aquatique. Il est donc important de limiter cet apport de phosphore. Comme les réservoirs ont des capacités de rétention limitées, si vous remarquez une fuite, il est conseillé d'utiliser des savons sans phosphates et biodégradables (certains agents chimiques peuvent détruire les bactéries d'une installation septique) et de ne pas utiliser trop d'eau en même temps pour laisser le temps à l'eau de décantier.

Un rappel sur la réglementation concernant la vidange de la fosse septique

La loi provinciale qui régit les installations septiques pour les résidences privées stipule que les résidents permanents doivent faire vidanger leur fosse septique aux deux ans et les résidents saisonniers, aux quatre ans. (Loi sur la qualité de l'environnement, Q-2,R22). Les propriétaires sont responsables de la vidange de leur fosse septique et doivent joindre une copie de leur reçu à la Municipalité. Cette preuve sera inscrite dans leur dossier matricule.

Stéphane Raymond

Inspecteur en bâtiment et environnement
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie



Posséder des animaux de ferme

La pandémie a eu une grande influence sur notre style de vie et a suscité un grand engouement pour l'auto-suffisance et la possession d'animaux de ferme. Avant d'embarquer dans cette aventure, il faut savoir que des règlements existent pour encadrer ces pratiques; je vous invite à lire le chapitre 8 du règlement de zonage 15Rg-0712 qui se trouve sur le site web de la municipalité. On y trouve une demande de permis pour construction de bâtiment/fermette à déposer à la Municipalité.

Il est important de vérifier avant toute construction ou rénovation visant cet objectif que cet usage est autorisé dans la zone du règlement relatif au zonage 15Rg-0712. Les fermettes sont permises sur tout le territoire de la municipalité, sauf à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation.

Les fermettes ne peuvent être implantées que sur des terrains ayant une superficie minimale d'un (1) hectare (**107 000 pieds carrés**) du même propriétaire. Enfin, malgré la superficie, les bâtiments doivent respecter les distances régies par règlement.

Les distances à respecter

La fermette et le lieu d'entreposage du fumier doivent être situés à plus de :

- ♦ quinze (15) mètres (49,2 pieds) de toute limite de propriété;
- ♦ vingt-trois (23) mètres (75,5 pieds) du bâtiment principal;
- ♦ trente (30) mètres (98,4 pieds) d'une voie publique, d'un lac ou d'un cours d'eau mesuré à eau haute, ainsi que d'un puits d'eau de consommation ou autre source d'alimentation en eau;
- ♦ soixante (60) mètres (194,5 pieds) de l'habitation voisine.

Les poulaillers

Il est à noter qu'il existe un règlement pour les poules si vous n'avez pas la superficie minimum d'installation et qu'il faut remplir une demande de permis obligatoire pour détenir un poulailler.



Les règlements et formulaires de permis se trouvent sur le site web. Consultez-le également si vous désirez plus de renseignements :

<https://steemeli.ca/fr/centre-documentaire/c305/principaux-reglements-municipaux/page-1>

Stéphane Raymond

Inspecteur en bâtiment et environnement

Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie



AQDR et Infirmière en milieu rural



Comité Sainte-Émélie-de-L'Énergie

Association québécoise de défense de droits des retraités et préretraités (AQDR)

On a hâte de vous voir. C'est essentiel pour plusieurs. On est prêt, plus que prêt, on est impatient. Vous serez conviés et conviées à une assemblée générale en août et le dîner vous sera offert dans le respect des règles sanitaires qui seront en vigueur à ce moment. En attendant, nous vous suggérons de recevoir vos doses de vaccination anti-Covid. Le transport médical est gratuit pour cette activité afin de permettre l'obtention de la « LIBERTÉ ». Le numéro à composer : 450-886-2509; Ginette vous répondra avec plaisir.

Sondage

Un sondage, pour les résidents de la Matawinie vous a été expédié. Nous avons servi de courroie de transmission afin de favoriser votre participation. « Une MRC amie des aînés encourage le vieillissement actif en améliorant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés dans le but d'optimiser leur qualité de vie. Concrètement, la démarche MADA permet aux municipalités et à la MRC d'adapter leurs structures et leurs services afin que les personnes âgées puissent y accéder et y avoir leur place. » N'hésitez pas à le compléter.

Et sur ce, passez un bel été!

Danielle Jacques

Présidente AQDR Brandon – Comité
de Sainte-Émélie-de-L'Énergie

AQDR BRANDON

30, rue Saint-Gabriel, bureau 310
Saint-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0

Téléphone : 450-835-4707, poste 3499

Télécopieur : 450-835-7217

Courriel : aqdrbrandon.des@gmail.com



Infirmière
EN MILIEU
RURAL

Vous êtes âgé de plus de 50 ans ?
Vous avez besoin de soins ou
de services de santé ?

Le service infirmière en milieu rural déménage

À compter du 5 mars 2021

Nouvelle adresse :
241, rue Coutu (entrée sur la rue Arbour)
Sainte-Émélie-de-L'Énergie

Ce service, pour les 50 ans et plus,
est sur rendez-vous seulement :

450 886-3861

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca





Bonjour ami optimiste,

Bonne nouvelle, nos activités devraient pouvoir reprendre bientôt. Surveillez nos publicités. Nous avons hâte de vous revoir en pleine forme. L'année scolaire est terminée, nous voulons féliciter tous nos finissants 2020-21; ce fut une année difficile pour eux, leurs vacances sont bien méritées.

En attendant de vous revoir, la direction du club vous souhaite un bel été.

France Larivière
Directrice



Club de l'Amitié
Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Bonjour chers lecteurs et lectrices,

Nous sommes présentement en déconfinement et nous espérons grandement que d'ici septembre, nous serons en zone verte avec un retour à la normale. Si tout va bien, nous reprendrons les activités du Club de l'Amitié en septembre 2021, voire avant. Nous avons hâte de vous revoir en grand nombre.

Nous vous informerons aussitôt que nous aurons le OK de monsieur Legault. En attendant, passez un bel été et profitez de vos vacances dans la joie.

Francine Hénault
Présidente

UN ÉTÉ AU JARDIN, BÉNÉFIQUE POUR LA SANTÉ

La SHEM planifie quelques activités extérieures pour l'été et l'automne, tout en respectant les directives de la Santé publique. Des visites de jardins privés et publics sont prévues avec un nombre restreint de participants et participantes.

Nous vous invitons à fleurir votre environnement pour le plaisir de tous. C'est reconnu, le jardinage apporte plein de bienfaits pour la santé physique et mentale. Fleurs, légumes et fines herbes peuvent être cultivées, même dans un endroit restreint; ne pas oublier aussi les jardins communautaires.

Passez un bel été!

La nature qui nous entoure
nous invite à la détente!



Vous pouvez vous procurer la carte de membre au coût de 15 \$ par personne ou 25 \$ pour un couple. Communiquez avec nous par courriel au shemhorticulture2@gmail.com.

Suivez-nous sur Facebook au <https://www.facebook.com/groups/shem2> ou par téléphone au 450-835-9457.



L'ÉCHO

Date de tombée des prochaines parutions

Le 10 août pour la parution de septembre-octobre 2021

Le 10 octobre pour la parution de novembre-décembre 2021

Par courriel seulement

Les textes non reçus par courriel ne seront pas publiés.

Martine Pinard, 450 886-3823, poste 8

comptes@steemeli.ca

L'article publié peut différer de l'original pour des raisons de mise en pages.

Aucuns frais pour les OBNL de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
(Une page maximum)

Tarifs en cours

Carte professionnelle	25 \$
1/4 page	50 \$
1/2 page	70 \$
1 page	100 \$
Carte professionnelle - année	100 \$

Ristourne

Partager
23,5 M\$,
c'est dans
nos valeurs.

Les caisses Desjardins de Lanaudière sont fières de partager ce montant avec les membres et la communauté : c'est ça, la force de la coopération.

Détails et conditions à desjardins.com/ristourne



* Le montant de la ristourne indiquée et de la ristourne à la communauté provient des excédents de l'exercice 2020 et est distribué sur décision de l'assemblée générale de chacune des caisses. Pour bien les distribuer, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.



Bonjour,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous annonce des changements à notre conseil d'administration (CA). Après 23 ans de dévouement, celle qui était présente depuis le tout début, dans l'équipe à l'origine même de notre organisme, qui est toujours restée en poste, a décidé de quitter. Madame Irène Arbour laisse un modèle d'engagement envers sa communauté. Nous espérons être à la hauteur.

C'est Madame Sylvie Tétrault qui a accepté de s'engager avec l'équipe en place. Elle rejoint à titre d'administratrice France Larivière et Jean-Guy Charland. Patricia Belleville est la présidente, Lorraine Pelland, la vice-présidente, Carole Ducharme est trésorière et je suis la secrétaire.

Spéciaux

Nous vous invitons à consulter la page Facebook pour connaître les spéciaux et vérifier une éventuelle ouverture un samedi cet été puisque nous avons des demandes en ce sens.

Dons

Petit rappel : les dons doivent être déposés dans le **cabanon**, près de la caisse populaire, ou apportés lors de l'**ouverture** du vendredi, ou sur **rendez-vous** en nous laissant un message. Vous nous aiderez ainsi à garder l'endroit propre. Nos remerciements à ceux qui prennent le soin de faire un premier tri et nous apportent des objets et vêtements en bon état.

Distribution alimentaire

La distribution alimentaire se fait le 3^e mardi du mois. Il faut réserver son panier en laissant un message d'avance au **450-886-9009**. Pour une nouvelle inscription, il faut laisser vos coordonnées et nous vous rappellerons pour valider votre demande.

Pour toute demande d'informations, pour un besoin particulier, laissez vos coordonnées en téléphonant et en précisant votre sujet. Un suivi sera fait.

Hélène Ross, secrétaire

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardis : 18 h à 20 h

Jeudis : 14 h à 16 h

Samedis : 10 h à 12 h



Bonjour à tous et toutes,

Finalement, **la bibliothèque est ouverte** à une circulation limitée depuis le mardi 25 mai, au bonheur de plusieurs qui en ont profité à ce jour. Les heures d'ouverture demeurent les mêmes (voir ci-dessus). Mais si vous vous sentez plus à l'aise de nous demander de préparer vos commandes de livres, DVD, audio livres, revues et CD d'avance, vous pouvez continuer à le faire en communiquant ou par téléphone au 450-886-3823, poste 9 ou par courriel à biblio052@reseaubibliocqlm.qc.ca.

Les **mesures sanitaires** demeurent en place et nous vous demandons de retourner vos documents dans la **chute à livres** avant d'entrer. Nous devons limiter le **nombre d'abonnés** à 8 à la fois et vous ne pourrez pas vous servir des ordinateurs.

Le service de prêts entre bibliothèques (**PEB**) a connu un bel essor pendant la dernière année. On vous rappelle qu'un livre que nous n'avons pas peut presque toujours être commandé d'une autre bibliothèque et arrive souvent en moins de deux semaines.

Les **jeunes** seront ravis de voir les nouveaux albums, BD, romans (jeunes et ados) et documentaires. Jetez un coup d'œil au présentoir rotatif dans la section des jeunes, où vous trouverez les coups de cœur des trois bénévoles qui s'occupent de cette section.

J'aimerais souligner le travail de Danielle Bazinet et Johanne Thériault qui ont mis en place un **système de signalisation**. Celui-ci vous permettra de vous orienter rapidement vers la section que vous cherchez en entrant. Il suffit de regarder vers le plafond : enseignes rouges pour adultes, et vertes pour les jeunes. Mais nous serons toujours disponibles pour vous aider à trouver ce que vous cherchez.

Au plaisir,
France Conochie, coordinatrice

Une question ou un besoin d'information?

Trois moyens de nous joindre :



Centre de service Sainte-Émélie-de-l'Énergie

480, rue Desrosiers, Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

450 886-3843



@caisseNorddeLanaudiere



Manawan | Saint-Michel-des-Saints | Saint-Zénon

Emplois disponibles tout près !

À Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon

Information disponible sur le site
www.haute-matawinie.com

Section Emplois disponibles
Liste mise à jour régulièrement



1 450-898-2834

Conception	Arrêt planifié	Installation
Fabrication	Soudure acier/aluminium	Unité mobile
Usinage	Déménagement industriel	Déneigement

Faites nous confiance pour un travail professionnel

Nous délimitons l'espace à déneiger
Stationnement & Toiture
Résidentiel & Commercial

Sylvain Arbour 450 886-5350
Christopher Arbour 450 898-5424

- Rénovation générale
- Résidentiel
- Commercial
- Maison neuve
- Toiture de bardeau

Sylvain Arbour, propriétaire
20, ch du Domaine de l'Érable,
Sainte-Émélie-de-l'Énergie J0K 2K0

RBQ 5711-6501-01
Tél : 450 886-5350
Fax : 450 886-2403

Votre publicité ici?

Voir comment
à la page 31





Protégez-Vous recommande
les services de

DERY
telecom

selon l'enquête publiée en septembre 2019.



MERCI à notre clientèle
de faire de nous l'entreprise favorite!



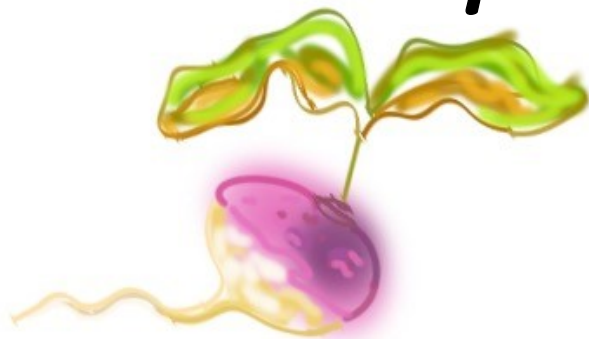
THÉÂTRE

La troupe de la 131 nord sera de retour en septembre
2021 pour 3 représentations de sa pièce

« FEMME CHERCHE HOMME DÉSESPÉRÉMENT »

les 18, 19 et 25 septembre, au Centre culturel et sportif
Jean-Antoine Leprohon. Plus d'information à venir au sujet
des billets dans la prochaine parution de ce journal.

Marché public de Ste-Émélie

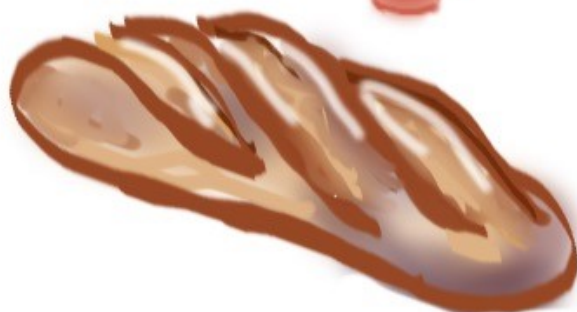


*Tous les samedis de 10 h à 14 h
du 31 juillet au 25 septembre 2021*

Producteurs et artisans locaux



*Fruits et légumes
Pains et viennoiseries
Artisanat
Produits du terroir
Plants, arbres et arbustes
Kiosque de vente, par les enfants*



Si vous souhaitez exposer ou vendre, contactez Myriam : sainteemelie.marche@gmail.com